

**SITE en VAL DE NOYE**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**Séance du comité syndical du 08 décembre 2025**

**N° 2025-12-08-02**

**Date de la convocation**

**28/11/2025**

Convoqués : 22 (11  
titulaires + 11 suppléants)

Présents : 7

Représentés : 1

Absents : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ailly-sur-Noye sous la présidence de Vincent DAINE, Président

**Étaient présents** : Vincent DAINE, Annie COCHET, Jean-Jacques OLEON, Fabien LESIEUR, Nicolas BLIN, Laurine COTEL, Anne-Marie LATEUR.

**Étaient représentés** : Pierre DURAND

**Étaient absents excusés** : Catherine WANTIEZ, Gaëlle PROISY, Christine BOURDELLE-PATRICE, Cédric BOQUET.

**Étaient absents non excusés** : Richard BENOIT, Pascale GIRARD, Aurore PREVAL, Annabelle RATIER, Delphine SKRZYNSKI, Ludovic HERVY, Martial VAN HOOREBEKE, Céline TAMPIGNY, Edith DELBEY, Gérard LEROY.

Monsieur Fabien LESIEUR est désigné secrétaire de séance.

**OBJET :**

**Renouvellement  
adhésion contrat groupe  
d'assurance statutaire**

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Président explique avoir demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Le Président expose également que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme a communiqué à la Commune / EPCI les résultats la concernant.

**Délibération n° 2025-12-08-02 suite et fin.**

**Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'accepter l'offre suivante établie par le courtier RELYENS SPS et CNP ASSURANCES dans le cadre de la mise en concurrence du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme :**

➤ **Durée du contrat : 5 ans (date d'effet du 01/01/2026 au 31/12/2030)**

➤ **Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.**

**Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle ; Longue Maladie / longue durée ;**

**Maternité/Paternité/Adoption ; maladie ordinaire, décès**

**Conditions : taux : 8,29% / franchise : 10 jours pour la maladie ordinaire uniquement**

➤ **Agents affiliés à l'IRCANTEC**

**Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle ; Maladies Graves ;**

**Maternité/Paternité/Adoption ; maladie ordinaire**

**Conditions : taux : 0,90% / franchise : 10 jours ferme en maladie ordinaire**

- **D'autoriser le Président à signer les contrats d'adhésion en résultant.**

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance  
Fabien LESIEUR



Le Président  
Vincent DAINE

